



Ifremer

objet :
Avis sur le projet d'ensemencement
en coquilles Saint-Jacques dans les
pertuis Charentais présenté par le
CRPMEM de Poitou-Charentes

Monsieur le Directeur Régional des
Affaires Maritimes

17021 LA ROCHELLE

V/réf : courrier 5192/AE du 12
mars 2002

N/réf. : 0183/ROCH/GB

L'Houmeau, le 26 mars 2002

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulinaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)11 46 48 21 00
télécopie 33 (0)11 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Le projet d'ensemencement en coquilles Saint-Jacques présenté par le CRPMEM de Poitou-Charentes sur lequel l'avis de l'Ifremer est sollicité appelle des remarques et des commentaires relevant conjointement de la compétence des Départements Ressources Halieutiques et Ressources Aquacoles de l'Ifremer, compte tenu de la nature mixte pêche-aquaculture du projet. Les laboratoires Conchylicole Poitou-Charentes de La Tremblade et Ressources Halieutiques de La Rochelle ont en conséquence préféré procéder à une réponse commune.

Le projet vise à stabiliser la production de coquilles Saint-Jacques des pertuis Charentais par un renforcement de la biomasse de géniteurs et création d'un surplus exploitable. L'opération a donc pour objectif un impact quantitatif positif sur l'abondance en coquilles Saint Jacques dans les pertuis Charentais. On peut toutefois s'interroger sur l'impact qualitatif sur la population naturelle d'un point de vue génétique.

Concernant l'impact sur l'abondance, celui-ci impliquera un arbitrage entre l'objectif d'un accroissement de la biomasse de géniteurs, diminuant ainsi les risques de fluctuation des captures sous l'impact du recrutement, et un gain de production à court terme. Les modalités envisagées pour cet arbitrage ne sont pas données dans le projet, ce qui permet difficilement d'estimer la contribution à la gestion de la ressource naturelle que pourra apporter le projet.

On peut toutefois remarquer que cet arbitrage ne sera pas indifférent au coût de production des coquilles adultes résultant du semis. Or, le coût par kilogramme produit peut être estimé à 1,30 Euro en supposant les coquilles pêchées au poids moyen des coquilles de 2 ans et un taux de capture de 33 % (milieu de la fourchette indiquée dans le dossier). Ce coût peut être diminué de 17 % si la pêche s'effectue à l'âge de 3 ans mais il est surtout extrêmement fonction du taux de capture. Si celui-ci est de 20 %, niveau retenu par l'Ifremer pour ce type d'estimation prévisionnelle, le coût par kilogramme augmente à 2.10 Euros pour une pêche à l'âge 2. Le coût du semis peut ainsi varier entre 15 et 45 % du prix de vente moyen, ce qui n'est pas marginal.

La survie et la croissance des juvéniles semés vont ainsi probablement jouer sur la part réservée à l'accroissement de la biomasse, compte tenu du retour économique attendu. L'intérêt d'une opération pilote financée sur des fonds publics est de permettre de préciser ces paramètres et ainsi la nature des choix de gestion envisageables. L'adoption de techniques maximisant la survie et une évaluation de l'impact du semis (survie et croissance) avec une méthode classique paraissent capitales pour cela. Plusieurs remarques peuvent être faites à ce sujet.

Choix des sites :

L'IFREMER est indiqué comme devant être appelé à contribuer à une typologie des fonds des pertuis Charentais susceptibles d'être favorables aux semis. Les campagnes de prospection COPER, organisées en 2000 et 2001 avec le Thalia pour évaluer l'abondance en coquilles Saint-Jacques des pertuis, permettent de disposer d'indications sur les zones les plus favorables au recrutement naturel. Il ne s'agit néanmoins pas d'une typologie des fonds selon des critères d'hydrodynamisme, de nature du substrat et d'absence de prédateur. S'il convient effectivement de faire une étude pour assurer les meilleures chances de réussite de l'opération, il s'agit d'une opération lourde qui, pour être réalisée, devrait être programmée et bien entendu avoir un financement. La hauteur probable de ce dernier n'est vraisemblablement pas en rapport avec la demande actuelle de financement.

Technique de semis :

La technique de semis influe directement sur la prédation immédiate des juvéniles semés. La prévention et le contrôle de celle-ci est particulièrement critique pour la réussite de l'opération. Le dossier ne comporte pas assez d'informations sur cette question pour juger du caractère satisfaisant de la technique retenue.

Suivi de la croissance et évaluation de la mortalité ultérieure au semis :

L'évaluation de l'abondance est indiquée devoir faire l'objet de 4 journées de contrôle. Sans autres indications, il est impossible de se prononcer sur la qualité du suivi prévu.

Pour intéressante et justifiée que puisse paraître le projet dans son caractère d'opération pilote destinée à valider l'intérêt d'un semis de coquille Saint-Jacques dans les pertuis Charentais, le dossier présenté ne permet pas de garantir que les promoteurs se mettront dans une situation de réussite maximale, notamment pour la survie immédiate après semis, et que le suivi effectué permettra d'évaluer avec précision la survie des juvéniles semés, information primordiale pour un engagement dans une démarche de gestion du stock de coquilles Saint Jacques des pertuis Charentais avec le soutien de semis.

Ces remarques conduisent à formuler un avis d'Ifremer favorable mais sous réserve que des garanties puissent être apportées par l'opérateur sur la prévention de la prédation au semis et la qualité du suivi de l'abondance.

Gérard Biais

Chef du laboratoire Ressources Halieutiques de La Rochelle

Copies :

- Chef du laboratoire Conchylicole Poitou-Charentes de La Tremblade
- Chef de la station Ifremer de La Rochelle
- Chef de la station Ifremer de La Tremblade
- Directeur du Département Ressources Halieutiques
- Directeur du Département Ressources Aquacoles